

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

EXERCICE 2022

# RAPPORT D'ACTIVITÉS



SEPTEMBRE 2023

18 rue des Cordeliers  
32190 VIC-FEZENSAC  
Tél. 05 62 64 89 63  
[ccommunes.dartagnan.fezensac@wanadoo.fr](mailto:ccommunes.dartagnan.fezensac@wanadoo.fr)  
[www.dartagnanenfezensac.com](http://www.dartagnanenfezensac.com)



### *Le mot de Mme la Présidente :*

« D'Artagnan en Fezensac » doit tenir sa place dans le développement de notre territoire et cette année 2022 illustre cette volonté portée par le conseil communautaire de mettre en place des services qui concernent l'ensemble des administrés et de promouvoir un aménagement concret et raisonné du territoire.

Ce rapport d'activités qui répond à l'obligation réglementaire, est également un document de communication essentiel à destination des élus communaux qui pourront relayer l'action de la communauté de communes auprès de leurs administrés.

Si je devais résumer l'activité de cette année 2022, je dirais que nous avons mis en place les bases d'une collectivité prête à répondre aux enjeux de demain avec une réorganisation et un renforcement de son administration, des finances saines permettant d'absorber de nouvelles compétences dont la « Petite Enfance-Enfance-Jeunesse » et de mener des projets structurants comme celui de la ZAC du Carget.

Je remercie l'ensemble des agents qui assurent un service public de qualité et qui sont engagés dans la conduite des projets que nous souhaitons voir aboutir.

Je reste à votre écoute et à votre disposition avec les services de la communauté de communes pour toute information complémentaire.

Bonne lecture à vous.

Barbara NETO  
Présidente de « D'Artagnan en Fezensac »  
Maire de Vic-Fezensac

## Préambule

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune-membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Au cours de l'année 2022, six séances décentralisées du conseil communautaire de « D'Artagnan en Fezensac », à Justian, Lupiac, Rozès, Roquebrune, Bazian et Cazaux d'Angles, ont permis de définir les orientations de la collectivité et d'assurer sa gestion quotidienne.

## 1 – MOYENS GENERAUX

### . Ressources Humaines :

Au 31/12/2022, l'équipe de la Communauté de communes était composée de **sept agents fonctionnaires et d'un agent contractuel (7 ETP)**. Les agents à temps complet travaillent 1607 heures par an sur un rythme hebdomadaire de 35h pour les services administratifs et la Médiathèque. L'arrivée en novembre d'une Directrice Générale des Services conforte la montée en puissance de la communauté de communes. Mme Virginie AVEZAC aura comme mission de coordonner, de piloter et de décliner l'action de la collectivité sous la direction de Mme la Présidente et des élus délégués.

2 agents sont à temps non complet.

1 agent recruté en contrat aidé depuis décembre 2021 sera stagiairisé au 1<sup>er</sup> mars 2023.

La collectivité maintient sa participation à la prévoyance à raison de 20 € par mois et par salarié.

Après la mise en place en 2021 d'éléments de base en gestion RH avec une définition et une organisation formalisée du temps de travail et assortis de l'établissement des lignes directrices de gestion, en 2022, une modification de l'aménagement du temps de travail a été actée pour intégrer les nouveaux services (Cf. annualisation et 4,5 jours pour la Médiathèque).

Pour pallier les congés d'été des équipes et pour maintenir un fonctionnement des services administratifs et de la médiathèque, la collectivité a recruté, comme chaque année, deux agents saisonniers pour un mois.

Une autre décision est venue compléter la composition de l'équipe actuelle en vue de l'intégration de la compétence « Petite Enfance, Enfance et Jeunesse », le recrutement d'un(e) chargé(e) de coopération CTG (Convention Territoriale Globale). Dans ce cadre, il convient de préciser que le tableau des emplois a été actualisé de façon à intégrer également les agents en charge de l'exercice de cette compétence ou à créer les postes correspondants. Des agents de la mairie de Vic-Fezensac ont été transférés de fait (Crèche

CASITA) et pour le Relais Petite Enfance, l'ALSH et le Centre de Loisirs associé au collège (CLAC) et le service Jeunesse, des postes ont été créés.

Le montant total de la charge de personnel pour 2022 s'élève à près de 270 500 €.

## . Finances :

Les orientations budgétaires 2022 s'inscrivent dans la continuité des orientations budgétaires 2021. Il apparaît utile d'observer la plus grande prudence dans le cadre de l'élaboration du budget pour 2022 de manière à préserver la bonne santé financière de la collectivité dans le contexte tout particulier que nous traversons. Les orientations budgétaires pour 2022 ont tenu compte de cette situation. Elles ne se limitent pas pour autant à la gestion de crise ; elles engagent au contraire la collectivité dans le projet politique qui est aujourd'hui porté. Anticiper un niveau d'épargne suffisant nécessite de poursuivre une gestion rigoureuse, imposant une maîtrise des charges de fonctionnement, avec une gestion « au plus juste ». Pour l'année 2022, le conseil communautaire a donc opté pour la continuité. Le budget 2022 a été établi à partir des taux de fiscalité appliqués les années précédentes :

- CFE : 31,69 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 4,36 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 2 %

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, le taux appliqué aux résidences secondaires et aux contribuables encore assujettis reste celui qui a été voté en 2019, soit 13,08%. Un nouveau vote interviendra en 2023.

Le principe de la répartition libre du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) est validé et la part revenant à la communauté de communes s'élève à 183 834 €.

Pour rappel, voici un tableau récapitulatif des emprunts de la collectivité :

	Montant	Année de souscription	Durée
Site des Cordeliers	500 000	2016	20 ans
Création de la MSP	750 000	2013	20 ans
Extension de la MSP	350 000	2013	20 ans
ZAC du Carget	650 000	2009	15 ans

La capacité de désendettement (Encours de la dette/Épargne brute) : ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la collectivité rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité des collectivités locales. Le seuil d'alerte communément admis est situé entre 10 et 12 ans.

**Pour la Communauté de Communes D'Artagnan en Fezensac il est de 5,52 en 2021 et de 6,48 en 2022.**

	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement (€)	3 218 417	3 253 169	3 368 302
Dépenses réelles de fonctionnement (€)	2 860 866	2 925 735	3 117 814
<u>Épargne de gestion (€)</u>	357 551	327 434	250 488
Intérêt (€)	65 134	59 240	45 592
<u>Épargne brute (€)</u>	292 417	268 194	204 896
Capital (€)	197 046	192 292	99 684
<u>Épargne nette (€)</u>	95 371	75 902	105 212
Encours	1 672 982	1 480 686	1 327 309
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>5,72</b>	<b>5,52</b>	<b>6,48</b>

**COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT**

**2021                  2022**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 925 735	3 117 814
OPÉRATIONS D'ORDRE (C 67 + C 68)	-1 017 795	-1 017 795
REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL (C 1641)	192 292	99 684
<b>TOTAL</b>	<b>2 100 232</b>	<b>2 199 702</b>
PRODUITS RÉELS DE FONCTIONNEMENT	3 253 169	3 368 302
<b>COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT</b>	<b>0,646</b>	<b>0,653</b>

Ces quelques données financières résument de façon significative la situation financière saine de « D'Artagnan en Fezensac » lui permettant d'envisager la réalisation de ses objectifs de façon sereine.

**. Administration Générale :**

A la suite du transfert programmé de la compétence « petite enfance, enfance et jeunesse », il est apparu nécessaire d'effectuer une mise à jour des statuts de « D'Artagnan en Fezensac » conformément au CGCT.

Le conseil communautaire s'est donc prononcé favorablement sur la réécriture des statuts qui reprend littéralement la rédaction des compétences obligatoires telles qu'à l'article L 5214-16 du CGCT et regroupe les compétences optionnelles et facultatives dans un seul paragraphe « compétences supplémentaires ».

L'article concernant le Transport à la Demande est devenu sans objet puisque la Région est l'autorité organisatrice de la mobilité par substitution au 1er juillet 2022. La répartition des sièges n'a plus à figurer dans les statuts puisqu'elle est fixée par arrêté préfectoral.

En corollaire à l'adoption des statuts réécrits, le conseil communautaire a adopté une définition de l'intérêt communautaire relatif aux compétences conditionnées à la définition d'un intérêt communautaire.

Il s'agit de préciser les actions que la collectivité réalisera dans le cadre des compétences supplémentaires qu'elle a choisi d'exercer.

Une convention de mise à disposition d'agents de la Mairie de Vic-Fezensac vers la Communauté de communes pour des prestations d'ordre techniques sur les bâtiments, de petits travaux et d'espaces verts vient simplifier l'entretien des locaux de la collectivité qui ne dispose pas d'un tel service.

## **2 – ACTION SOCIALE, HABITAT, SANTE, AMENAGEMENT**

### **TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE**

Outre la modification du tableau des emplois en vue de l'intégration des agents pour l'accomplissement du service, des conventions de mise à disposition à la fois de services et des bâtiments communaux ont été adoptées dans un souci de stabilité du fonctionnement. Une conférence des maires s'est réunie le 19 octobre 2022 dans le but d'étudier les modalités du financement de cette compétence selon trois scénarii proposés :

- SCENARIO 1 : l'intégralité du besoin en financement de la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse » prélevée sur les attributions de compensation des communes.
- SCENARIO 2 : la moitié du besoin en financement de la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse » prélevée sur les attributions de compensation des communes, l'autre moitié levée par le biais de la fiscalité intercommunale.
- SCENARIO 3 : l'intégralité du besoin en financement de la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse » levée par le biais de la fiscalité intercommunale.

### **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

Pour faire suite à la signature de la CTG en décembre 2021, à l'issue du diagnostic de territoire, des groupes de travail et des ateliers se sont réunis en conférence des maires, le 17 mai 2022 à Riguepeu, pour définir des fiches actions qui guideront la mise en œuvre de la CTG sur le territoire.

Pour rappel, ces fiches actions tendent à prioriser les engagements de la collectivité en matière de projet socio-éducatif. Ce document a néanmoins vocation à être évolutif si nécessaire devant la durée de la CTG. Ces fiches actions ont été également présentées en amont au COPIL et à la CAF du Gers.

### **LA MAISON DE SANTE DU FEZENSAC**

L'année 2022 marque la fin du fonctionnement de la Maison de Santé du Fezensac mis en place en 2013 conjointement avec la SISA du Fezensac. La communauté de communes

reprend la gestion du bâtiment en direct. Elle a donc signé un bail avec chaque professionnel exerçant à la Maison de Santé et repris à son compte les différents contrats de prestataires de services (téléphonie, EDF, SICTOM ...), et acté après plusieurs réunions de concertation, une clé de répartition des charges.

La priorité de la collectivité à accueillir des médecins et de manière générale des professionnels de santé sur le territoire demeure. Au regard de la démographie médicale, le territoire de « D'Artagnan en Fezensac » est en situation difficile, malheureusement comme la grande majorité des territoires français qui paient aujourd'hui le manque de médecins formés. De manière générale, en France, comme sur le territoire de la CCAF, c'est un réel bouleversement de l'exercice de la médecine qui est en train de se produire. C'est la raison pour laquelle la collectivité a répondu favorablement à l'installation du Centre Territorial de Santé à l'initiative du Département du Gers, le but étant que chaque patient puisse retrouver un médecin. La collectivité a fait l'avance de l'achat du matériel du CTS pour le compte du Département. La signalétique étant à la charge de la communauté de communes, elle est restée vigilante à ce que le CTS et les professionnels de santé de la MSP aient un traitement équitable et une communication harmonieuse.

## HABITAT : SUIVI de l'OPAH SUR LE TERRITOIRE D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

Le bilan de la 1<sup>ière</sup> année confirme l'impact plus que positif de cette opération qui concerne à la fois les propriétaires-occupants et les propriétaires bailleurs.

Le cabinet ALTAÏR remplit sa mission avec compétence et accompagne même toute demande au-delà de l'OPAH et de ses critères.

Voici quelques relatifs à l'OPAH en cours :

### ▪ RAPPEL - Objectifs OPAH Artagnan en Fezensac

**Objectifs quantitatifs globaux de la convention OPAH Artagnan en Fezensac :** amélioration de 138 logements (PO + PB) pour les 3 années de l'opération, **soient 46 logements (40 PO + 6 PB) par an.**

### ▪ Résultats OPAH Artagnan en Fezensac au 31/01/2023

#### CONTACTS ETABLIS

	PO	PB
PO MOD	52	
PO TM	155	
RFR > PLAFONDS	38	
A vérifier	41	
<b>Total</b>	<b>287</b>	<b>25</b>

- Au 01 janvier 2023, 272 ménages ont été reçus sur les 56 permanences tenues à Vic Fezensac soit une moyenne de 4,9 ménages par permanence.

VISITES A DOMICILE REALISEES

	Visites réalisées					Total
	SI	Rénovation logement vacant (MD/TD)	Energie/Autonomie	Autonomie	Habiter Mieux	
PO	2	2	14	33	99	150
PB		8				8

- 54 % des contacts se sont renseignés sur la thématique « énergie », 21 % pour la question du maintien à domicile.
- 66 % des contacts accueillis sont sous les plafonds de revenus ANAH, parmi lesquels 74 % sont des PO « très modestes » (TM).
- 53,3 % des contacts (PO) habitent la Commune de VIC-FEZENSAC et **25 communes** ont fait l'objet d'au moins un contact.

DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION ANAH FINALISES (DEPOTS)

Dossiers déposés auprès de l'ANAH						
	Habiter Mieux	Autonomie	Energie/Autonomie	Insalubrité – dégradation - SSH	PB	Total
Total	45	24	2	1	-	72

60 dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission de l'ANAH et 3 rejets (dont un fait l'objet d'un recours au niveau national). Les dossiers engagés représentent un montant de subventions d'environ 650 000€ (ANAH/ETAT/Région/Communauté de Communes) pour environ 1.3 millions d'euros HT de travaux.

## LE TRANSPORT A LA DEMANDE

Le service reste apprécié des administrés et son utilisation se poursuit sans abus. Néanmoins, la compétence Transport relevant de la Région, il est envisagé de réactualiser son mode de fonctionnement et de procéder à court terme à un nouvel appel d'offres conforme aux exigences régionales.

Pour 2022, 148 personnes ont été transportées sur 1 257 trajets, représentant 15 465 kms. Le déficit du service (dépenses-recettes) s'élève à : 28 458,24 et la participation de la Région est de 19 920,77 €.

## ADHESION A L'ADOM-Trait d'Union

Afin d'apporter une réponse immédiate au problème de portage de repas d'administrés du territoire, la communauté de communes a choisi d'adhérer à l'ADOM-Trait d'Union qui intervient désormais sur 5 communes : Castillon-Debats, Gazax-et-Baccarisse, Lupiac, Peyrusse-Vieille et Saint Pierre d'Aubezies. Le montant de la subvention annuelle s'élève à 1 500 €.

Ce service à la population est un enjeu identifié lors des groupes de travail de la Convention Globale Territoriale et fait l'objet d'une réflexion à l'échelle du territoire. Plusieurs pistes sont à l'étude en fonction de la capacité de faire ces repas et de leur acheminement.

## **SITE DE CAUDERON**

Le partenariat avec le Collège de VIC-FEZENSAC, le Conseil Départemental du GERS et la Communauté s'est poursuivi en 2022 avec de nouvelles plantations sur le Site avec les élèves sous l'égide de l'association "Arbres et Paysages 32".

## **3- ECONOMIE**

### **ZAC du CARGET**

Le projet photovoltaïque de l'entreprise LUXEL est abandonné officiellement en raison à la fois d'un recours en annulation entraînant des coûts supplémentaires et des retards auxquels s'ajoutent des problèmes de rentabilité.

L'année 2022 marque la reprise en main de ce dossier marqué par des discussions préalablement engagées avec Enedis. Il faut prévoir deux accès et dont deux lignes enterrées pour couvrir la zone à lotir avec un poste distributeur sur la hauteur et un autre au centre, pour un minimum de 650 KVA et un coût de raccordement évalué à 130 000 €.

Par ailleurs, il est important de terminer la pénétrante pour permettre l'accès à des semi – remorques. A ces aménagements, il faut rajouter l'éclairage public et la sécurité incendie, ce qui porte l'investissement à un montant de 300 000 € environ en prévoyant 10 à 12 lots sur le site. Il est impératif de poursuivre l'aboutissement de cette zone qui a déjà coûté cher à la collectivité. On peut raisonnablement estimer que les investissements supplémentaires de viabilisation pourront être couverts par la vente des lots. La mise en place d'une stratégie de commercialisation de la zone avec l'appui de Gers Développement tout en tenant compte du commerce existant sur Vic-Fezensac et des objectifs imposés du SCOT est envisagée.

### **INITIATIVE GERS**

« D'Artagnan en Fezensac » a choisi de s'engager dans un partenariat avec « Initiative Gers » en vue de favoriser la création, le développement et la reprise d'entreprises sur son territoire.

## **SOUTIEN AU TISSU ASSOCIATIF LOCAL D'INTERET ECONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE**

La communauté de communes a reconduit son aide aux associations du territoire et validé sa participation aux organismes auxquels elle a souhaité adhérer.

Ces financements participent à l'activité économique de « D'Artagnan en Fezensac » selon leur domaine d'intervention et attribués de la façon suivante :

<b>ORGANISMES</b>	<b>MONTANTS</b>
ADIL	1 900
CDT	1 039
CNAS	1 272
GERS DEVELOPPEMENT	4 466
DECI	3 000
CAUE	1 500
ADM 32	900
Route Européenne de D'Artagnan	1 000
PNR de l'Astarac	775
<b>TOTAL</b>	<b>15 852</b>

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANTS</b>
AVMP	2 000
CINE QUA NON	5 000
ECOLE DE MUSIQUE	9 000
EPICERIE SOCIALE Vic Accueil	1 000
FESTIVAL DES ORGUES	350
PENTECOTAVIC	13 000
TEMPO LATINO	6 500
CHAMBRE DES METIERS	2 788
ADOM Trait d'Union	1 500
D'Artagnan chez D'Artagnan	3 200
<b>TOTAL</b>	<b>44 338</b>

## 4 – FRANCE SERVICES

Pour rappel, la France Service du Fezensac a été labellisée en 2020. Son activité est un élément essentiel du maillage administratif et social du territoire. Elle fait face à une fréquentation croissante en rapport avec les compétences qui lui sont dévolues. En 2022, 3 agents ont été délégués en partie pour effectuer des missions France Services, renseignements et orientations des usagers, réalisations de démarches ANTS, pour rendre un service opérationnel et réactif.

Au total, en 2022, ce sont plus de 2470 accompagnements ce qui représente 11 usagers par jour, soutenus et guidés dans leurs parcours administratifs en dehors des permanences tenues par les partenaires : DDFIP, MSA, CAF, CPAM auxquels il faut associer d'autres structures telles que A-CO-R, la Mission Locale pour l'Emploi, l'AVMP, ESPA et le conciliateur de Justice.

Comme l'accompagnement numérique est une nécessité imposée puisque la plupart des dossiers passe par des espaces personnels dédiés, plus de 90 % des personnes demandent une prise en charge en présentiel et la durée d'instruction demande plus de temps avec un suivi d'environ 30% des usagers qui reviennent plusieurs fois pour une même demande.

Au titre de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés), il a été réalisé :

- 166 immatriculations de véhicules
- 102 pré-demandes de titres d'identité
- 70 permis de conduire

A titre d'information, l'accompagnement de France Services du Fezensac pour les demandes de retraites tous régimes confondus a explosé par rapport aux années précédentes.

La répartition des accompagnements par partenaire national se décompose de la façon suivante :

- Assurance retraite : 8,62 %
- CAF : 9,72 %
- CPAM : 9,93 %
- Pôle Emploi : 10,59 %
- MSA : 16,22 %
- ANTS : 24,76 %
- DGFIP : 20,16

## 5- MEDIATHEQUE

Vous trouverez en annexe le rapport d'activités de la Médiathèque pour 2022.

Services administratifs de la Communauté de Communes « D'Artagnan en Fezensac » - Complexe Intercommunal des Cordeliers - 18 rue des Cordeliers – 32190 VIC-FEZENSAC

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 Heures à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 30.

Il est recommandé de prendre rendez-vous pour les usagers de France Services.

**Téléphone** : 0562648963 **Mail** : [accueil@dartagnanenfezensac.com](mailto:accueil@dartagnanenfezensac.com)

**Site internet** : [www.dartagnanenfezensac.com](http://www.dartagnanenfezensac.com)